

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination de Monsieur SAMBA Marcel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2067/FP du 21.6.1960 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat,
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4. 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 717 du 2 Septembre 1981 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de Candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur SAMBA Marcel né en 1947 à Brazzaville, titulaire d'une attestation du Doctorat 3e cycle spécialité Economie et Droit Rural délivré par l'Université des Sciences Sociales de Toulouse (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2e échelon Stagiaire, indice 890.

D.B.

D.C.F.

yh

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Culture des Arts et de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 18/2/1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture  
des Arts et de la Recherche  
Scientifique

Jean Baptiste TATI LCOURANT.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prevoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Itini Cassetoumba LEBOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

- |           |     |
|-----------|-----|
| JORPC     | 1   |
| DGTFP/DFP | 3   |
| DFP/BST   | 1   |
| DB        | 3   |
| DCF       | 1   |
| MCARS     | 1   |
| DOSSIERS  | 3   |
| INTERESSE | 1   |
| SGCM/BC   | 2/- |